



## La laïcité aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles

**L'Université Libre de Bruxelles** fondée en 1834 et  
**Theodore Verhaegen** (1796-1862), l'un de ses plus  
célèbres fondateurs.

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.

« La pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti (...), ni à une idée préconçue (...). Pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être ».

**Henri Poincaré.**

Symbole de la lumière nécessaire à l'épanouissement optimal de l'homme et de la fraternité universelle, **le flambeau** a été adopté comme emblème par toutes les associations laïques et par tous ceux qui partagent leurs idéaux. Il est arboré par ceux qui souhaitent affirmer leurs conceptions humanistes de la vie. L'emblème a été officiellement déposé par le **Conseil Central Laïque**.

Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

**Artis-Historia.**

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.  
Rue Général Gratry, 19  
1040 Bruxelles

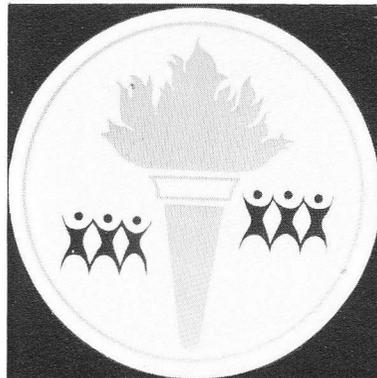
offset lichtert

## De vrijzinnigheid in de 19<sup>e</sup> en 20<sup>e</sup> eeuw

234

**De Universiteit Libre de Bruxelles**, gesticht in 1834 en  
**Theodoor Verhaegen** (1796-1862), een van de  
bekendste stichters.

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.



« Het denken mag nooit onderworpen zijn aan een dogma, een partij (...), een vooropgezet idee (...). Want onderworpen zijn betekent voor het denken dat er geen bestaan meer is ».

**Henri Poincaré.**

**De fakkel** werd als embleem aangenomen door alle vrijzinnige verenigingen en door allen die hun idealen delen, als symbool van het licht dat nodig is voor een optimale ontplooiing van de mens en van de algemene broederlijkheid. Al wie zijn humanistische levensopvattingen wil bekendmaken, gebruikt dit teken. Het embleem werd officieel gedeponeerd door de **Centrale Vrijzinnige Raad**.

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.  
Generaal Gratrystraat, 19  
1040 Brussel



*Pour éviter que l'enseignement supérieur soit monopolisé par les catholiques, les milieux libéraux bruxellois et la loge maçonnique « Les Amis Philanthropes », présidée par Théodore Verhaegen, fondèrent l'Université Libre de Bruxelles dont les cours commencèrent le 20 novembre 1834.*

*L'U.L.B. se caractérisa, dès l'origine, par la défense de la liberté de conscience, qu'on appellera progressivement le libre examen. Celui-ci postule le rejet de tout dogme et la pratique de la tolérance.*

### Les laïcs et l'enseignement

Pendant plus d'un demi-siècle, l'enseignement a été la préoccupation majeure de la laïcité; celle-ci a toujours été favorable à l'école publique et aux écoles privées non confessionnelles. La question scolaire a constamment opposé laïcs et catholiques.

La signature en 1958 du Pacte scolaire conclu par les libéraux, les socialistes et les sociaux-chrétiens a en partie atténué les discordes.

Dès les premières années de l'indépendance du pays, les laïcs belges se sont efforcés d'éliminer la mainmise du clergé catholique sur l'enseignement. La création de l'Université Libre de Bruxelles fut leur premier succès. Désormais l'U.L.B. et son corps enseignant allaient mener avec les libres penseurs et les agnostiques, qu'ils soient libéraux ou francs maçons, et plus tard socialistes, un combat en faveur de la laïcisation de l'enseignement à tous les niveaux.

Un enseignement primaire obligatoire et gratuit, organisé aux frais de l'Etat et ouvert à tous, telle fut la revendication laïque au 19<sup>e</sup> siècle. La *Ligue de l'enseignement*, créée en 1864, rassembla les laïcs et fut leur principal porte-parole. Les laïcs furent également les promoteurs de l'enseignement féminin, domaine dans lequel s'illustrèrent Isabelle Gatti de Gamond à Bruxelles et Léonie de Waha à Liège. Après 1914-1918, la laïcité réclama la création d'un enseignement officiel dans les colonies ainsi que l'introduction dans l'enseignement d'un cours de morale laïque.

Depuis 1830, et en dépit du Pacte scolaire de 1958, la subsidiarité par l'Etat de l'enseignement libre confessionnel a été au centre des controverses entre laïcs et catholiques.

Désireux de mettre un terme aux rivalités scolaires et à la gabegie financière qui en résulte, les laïcs réclament depuis 1970 la création de l'« école pluraliste »: il s'agit de substituer au pluralisme des réseaux scolaires des écoles pluralistes dans lesquelles les élèves seraient confrontés à des enseignants issus des milieux philosophiques et politiques les plus divers. Pour les laïcs, l'école pluraliste ne constitue pas un nouveau réseau scolaire s'ajoutant aux trois autres (Etat, communes et provinces ou public subventionné, libre catholique): elle doit les remplacer.

Depuis 1975, les pouvoirs publics sont autorisés à fonder de pareilles écoles mais les réalisations sont inexistantes.

*H. Hasquin*

## La laïcité aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles

234

### La laïcité aujourd'hui

En plus de son combat séculaire contre toutes les formes de cléricisme, le racisme et l'antisémitisme et en faveur de la tolérance, des droits de l'homme et de l'école publique, la laïcité a élargi ses préoccupations après 1960 à toute une série d'activités nouvelles (planning familial, assistance morale et sociale, coopération au développement, etc.). Par ailleurs, la laïcité s'est structurée au niveau national.

Aujourd'hui mieux structurés, les laïcs ont progressivement étendu le champ de leurs activités. Ainsi, ils ont assuré la promotion du cours de morale non confessionnelle mis sur pied d'égalité avec le cours de religion depuis le Pacte scolaire. Ils ont également créé à Gand, puis à Bruxelles (La Famille Heureuse) et dans bien d'autres villes du pays, les premiers centres de planning familial. Une aide morale laïque aux détenus a été organisée; de son côté la *Fondation pour l'assistance morale laïque* apporte un réconfort de caractère non dogmatique ni religieux aux personnes hospitalisées.

Constitué le 29 mars 1969, le *Centre d'action laïque* a pour mission de coordonner l'activité des associations laïques francophones. En mars 1971, les laïcs néerlandophones ont créé un organisme analogue, l'*Unie Vrijzinnige Verenigingen* (U.V.V.). Il apparut bientôt aux responsables de ces deux organismes qu'il fallait coiffer l'ensemble de la laïcité belge par une institution commune: fut alors fondé le *Conseil Central Laïc - Centrale Vrijzinnige Raad*.

Depuis la loi du 23 janvier 1981, la laïcité est légalement reconnue: on a en effet réglé le problème de l'octroi de subsides aux communautés philosophiques non confessionnelles qui leur permet notamment d'engager des conseillers laïcs compétents pour l'assistance morale. Depuis la fin des années '50 la laïcité belge peut s'exprimer sur les ondes nationales, tant à la radio qu'à la télévision, par des émissions de philosophie et de morale laïques organisées par *La Pensée et les Hommes* et *Het Vrije Woord*.

Quand à la *Fédération des Amis de la Morale Laïque* et à l'*Oudervereniging voor de Moraal*, elles organisent depuis 1964 des « Fêtes de la Jeunesse laïque »; ces manifestations, toutes empreintes de symbolisme, marquent le passage de l'enfance à l'adolescence, célèbrent la fraternité humaine et la tolérance. D'autres cérémonies laïques mettent en valeur des étapes marquantes de l'existence (mariages civils, parrainages).

H. Hasquin



**Isabelle Gatti de Gamond**  
(1806-1854), une pionnière de l'enseignement féminin en Belgique.

#### A lire:

**Histoire de la laïcité, principalement en Belgique et en France**, dir. H. Hasquin, Bruxelles, 2<sup>e</sup> éd., 1982.

#### A écouter et voir:

« La Pensée et les Hommes », à la R.T.B.